



L'an deux mille vingt-cinq le 2 du mois d'octobre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 25 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- M. HENQUEL Patrick
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina
M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude - Mme LORETTE Delphine - M. MEVELLEC Mickaël
M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. BRIDARD Franck – M. HENCK Dominique
M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier - M. BASTIEN Claude
Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre –

Procurations : M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. MATHEY Dominique à M. MEVELLEC Mickaël – M. FAGOT REVURAT Yannick à M. LE GUERNIGOU Nicolas - M. DIEDLER Franck à Mme CHERY Chantal - Mme KLINGELSCHMITT Agnès à M. THOMAS Claude

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – Mme MARANDE Carole –

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **38 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 32

Pouvoirs : 6

Excusés : 2

Votants : 38

Date d'affichage : 7 octobre 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 38

Contre :

Absentions :

ANIMATION

07_10_2025

BUDGET PRINCIPAL – DM 11/2025 – Ouverture de crédits aux chapitres 65

Chantal CHERY, vice-présidente en charge de la culture et de l'animation du territoire, présente la démarche de contractualisation avec l'association MJC EVS de Nomeny dans le cadre de son action bénéficiant au développement des politiques sociales et d'animation communautaires.

Dans le cadre de ce nouveau partenariat, il est proposé un soutien financier communautaire à l'association MJC EVS de Nomeny, au travers d'une subvention de fonctionnement attribuée par convention, à hauteur de 10 000 € pour l'année 2025.

Il convient donc d'ouvrir des crédits supplémentaires :

Dépenses de fonctionnement

65748 – subventions de fonctionnement

+ 10 000 €

Ramenant l'excédent de fonctionnement à 2 760 037.99 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

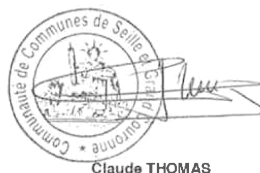
- **Valide** l'ouverture de crédits supplémentaires suivants :

Dépenses de fonctionnement

65748 – subventions de fonctionnement

+ 10 000 €

Ramenant l'excédent de fonctionnement à 2 760 037.99 €



Claude THOMAS
2025.10.08 06:31:31 +0200
Ref:9592694-14444051-1-D
Signature numérique
le Président